

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

St Cyprien

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :12**De votants :13*

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 01/10/2019.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 30/09/2019.

**Adoption de la Charte  
Qualité de l'Association des  
Plus Beaux Villages de France**

**Modernisation des grottes  
De Domme**

L'an deux mil dix-neuf, le 31 juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs DUFOUR – LAGRANGE - LAHALLE – TROUBADY – ARMAGNAC – CASSAGNOLE – JOURDAN - GERMAIN – LAMBERT - PASQUET – PLETT - OZANNE.

**Etaient absents :** M. COUSIN (procuration à M. CASSAGNOLE), Mme GOUNARD, M. CAMINADE.

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** Mme TROUBADY

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26/07/2019

La commune de Domme a été réexpertisée le 11 juin dernier par l'Association des Plus Beaux Villages de France en vue de décider de son maintien ou pas au sein de celle-ci.

Au cours de sa réunion des 28 et 29 juin 2019 à Yèvre-le-Chatel dans le Loiret, la Commission Qualité de l'Association des Plus Beaux Villages de France a confirmé le classement de Domme parmi Les Plus Beaux Villages de France.

Faisant suite à cette confirmation de classement, le Conseil Municipal est appelé à approuver la Charte Qualité des Plus Beaux Villages de France que lui présente le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la Charte Qualité des Plus Beaux Villages de France et autorise le Maire à la signer.

Choix d'un Maître d'Oeuvre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a désigné l'Agence Technique Départementale comme assistant à maître d'ouvrage en vue d'aider la collectivité à choisir un maître d'œuvre pour les travaux de modernisation des grottes de Domme. Il rappelle que ces travaux consistent à :

- réhabiliter la bande passante des galeries en tenant compte des technologies actuelles, visant notamment à éviter les « glissades » et d'améliorer les zones du parcours présentant des handicaps tels, flaques d'eau, largeur, hauteur ;

- mettre le dispositif d'éclairage aux normes de sécurité actuelles ainsi que de passer d'un dispositif d'éclairage classique mais ancien sur une technologie de type « Led », permettant ainsi de générer des économies importantes sur la consommation énergétique du site.

Il indique qu'une procédure de consultation a été engagée, avec le concours de l'Agence Technique Départementale, et présente les propositions qui ont été transmises dans le cadre de cette procédure de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention :

- Décide de retenir la proposition de la société ANTEA, pour un montant HT d'honoraire de 50.000 € ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant à cette proposition.

#### Réalisation d'un relevé 3D et mise en plan de celui-ci

Dans le cadre des travaux de modernisation des grottes de Domme, le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir un relevé 3D de la grotte du Jubilé et la mise en plan de ce relevé.

Il présente un devis de la société SCANDRONE d'un montant de 3.952,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention adopte le devis de la société SCANDRONE pour un montant HT de 3.952,00 € et autorise le Maire à signer ce devis.

#### **Financement du Forum Médiéval du 19 octobre 2019**

La commune de Domme, membre de l'association des Bastides du Périgord et de la Fédération des Bastides d'Aquitaine, accueille le 19 octobre prochain, un forum médiéval sur le thème « les fortifications à l'époque des bastides ». Plusieurs conférences seront proposées et se dérouleront comme suit salle de la Rode :

- 14h50 : « les fortifications des bastides entre Dordogne et Garonne » par Pierre Simon, Secrétaire Général de l'Académie d'Agen, et Sylvie Favarel, maître de conférence à l'université Bordeaux-Montaigne ;
- 15h30 : « le Château du Roy à Domme » par Anne Bécheau, historienne, guide-conférencière ;
- 16h15 : « Domme, bastide et forteresse royale » par Gilles Séraphin, Architecte du Patrimoine.

Les organisateurs de ce forum médiéval sont :

- La Fédération des Bastides d'Aquitaine ;
- L'association des Bastides du Périgord ;
- La commune de Domme ;
- L'Association pour la Sauvegarde de la Bastide de Domme et de ses Remparts.

Pour l'aider à financer ce forum, la commune de Domme a sollicité une participation de la Fédération des Bastides d'Aquitaine à hauteur de 1.000 €.

Celle-ci ayant accordé cette participation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque et à l'émission du titre de recette correspondant.

#### **Financement de Voyages scolaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention, décide de verser une somme de 100 € au Collège St Joseph de Sarlat-La Canéda pour financer des voyages scolaires auxquels ont participé une élève de Domme :

- Séjour culturel à Rome (Italie) du 13 au 16 mai 2019 ;
- Séjour linguistique et culturel à Santander (Espagne) du 08 au 11 avril 2019.

#### **Acquisition d'un BOOSTER DEMARREUR AUTONOME STARTPACK TRUCK**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de COVERPA pour l'acquisition d'un BOOSTER DEMARREUR AUTONOME STARTPACK TRUCK pour un montant HT de 335,12 € et autorise le Maire à signer ce devis.

#### **Désignation d'un référent « Ambroisie »**

Le Maire indique qu'il existe un comité de coordination départemental du réseau de lutte contre l'ambroisie présidé par M. le Préfet de la Dordogne.

Compte tenu de l'accroissement de développement de cette plante, et comme il l'a été stipulé lors de la transmission de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018, les communes qui ne l'ont pas encore réalisé, doivent désigner un référent « Ambroisie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Domme à l'unanimité désigne M. Jean-Louis Jourdan comme référent « Ambroisie » pour la commune de Domme.

#### **Communications**

##### Nuisances sonores

Le Maire évoque le courrier d'un particulier se plaignant de nuisances sonores provenant du Camping « Soleil Plage » à Vitrac. Ce courrier a été transmis au Maire de Vitrac et à la Gendarmerie. Il précise qu'un arrêté avait été pris il y a plusieurs années par les Maires de Domme, Vitrac et la Roque-Gageac pour réglementer les manifestations des campings pendant la saison estivale. L'arrêté sera adressé à l'hébergeur du particulier précité. Un courrier sera adressé au Maire de la Roque-Gageac car il semblerait que l'arrêté ne soit pas mieux respecté sur sa commune.

##### Prêt d'une salle

La Compagnie d'Assurance AXA demande le prêt d'une salle communale à titre gratuit pour présenter à la population ses offres en matière d'assurance complémentaire santé. Compte-tenu de la vocation peu philanthropique des compagnies d'assurances, le Conseil Municipal émet un avis défavorable, considérant que si une salle communale doit être mise à disposition, cela sera à titre payant.

##### Participation à une émission de télévision

La Mairie a reçu une proposition pour faire participer en 2020 la commune de Domme à l'émission « Le Village préféré des Français ».

Après débat, le Conseil Municipal considère comme prématurée une participation de Domme à cette émission en 2020 et souhaite préalablement contacter des communes ayant participé à cette émission en vue d'en connaître les contraintes et les conséquences.

#### Regroupement des Offices de Tourisme

Le Maire évoque un projet de regroupement des offices de Tourisme de 2 communautés de communes : Vallée Dordogne-Forêt Bessède et Domme-Villefranche. Ce regroupement permettrait d'obtenir un classement en 1<sup>ère</sup> catégorie et de bénéficier de subventionnements importants de la Région sur des projets.

#### Château du Roy

Le Maire indique qu'HADES a remis son rapport final et évoque la possibilité de signer un contrat avec la DRAC Nouvelle Aquitaine pour organiser un chantier pluriannuel de fouilles archéologiques qui s'étalerait sur 4 ou 5 années.

Fait à Domme le 1<sup>er</sup> août 2019.